



Rapport d'activité 2010

A la suite de la septième réunion annuelle qui s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2009, les Membres ont chargé le Comité de coordination¹, présidé par M. Hassoumi Zitoun, Président de l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie, assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes de France, de mettre en œuvre le plan d'action 2010, à savoir les projets suivants :

- **l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience ;**
- **la tenue de la huitième réunion annuelle de FRATEL ;**
- **la mise en œuvre de la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant des membres et partenaires de FRATEL, BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) ;**
- **la mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres :**
 - l'animation du site internet de FRATEL ;
 - la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions) ;
- **des initiatives et actions réalisées par les membres pour le développement de la régulation francophone des télécommunications sont à souligner :**
 - 4^{ème} séminaire « Métiers » organisé conjointement par l'Agence Nationale de Réglementation des télécommunications, ANRT du Maroc et l'Agence Nationale des Fréquences, ANFR de France

¹ : Sont membres du Comité de coordination en tant que Vice-présidents : M. Jean-Louis Beh Mengue, Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications du Cameroun et M. Vasselin Bozhkov, Président de la Commission des Communications bulgare

- Participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 9 novembre 2010 par l'UIT-D, en marge du Colloque mondiale des régulateurs (Dakar, 10-12 novembre 2010).

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis novembre 2009 concernant les différents projets de FRATEL.

I. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

En 2009, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Tunis les 27 et 28 avril 2010 à l'invitation de l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie sur le thème de « **la Neutralité des réseaux** ».

Le séminaire a permis de souligner le débat que représente la neutralité des réseaux et qui a été engagé récemment en Europe et aux Etats-Unis. Ce sujet est essentiel et devra être traité à court ou moyen terme par tous les régulateurs et instances en charge de la politique du secteur. Cet échange a permis de prendre conscience des enjeux de la neutralité pour les réseaux de communication électronique et l'importance d'anticiper son intégration dans le cadre réglementaire national.

Une centaine de participants se sont réunis représentant les régulateurs des télécommunications de 17 pays ², des opérateurs (Tunisiana, Bolloré Télécom, Vivendi, Get Wireless), des consultants (Polyconseil, Clarity, Analysys Mason, Tera) et des équipementiers (Alcatel-Lucent).

Au cours des trois tables rondes, les participants ont pu échanger sur les thèmes suivants :

- Comment trouver le bon équilibre entre neutralité de l'accès aux contenus et pratiques de gestion du trafic ?

La première table ronde du séminaire a porté sur les pratiques de gestion du trafic des opérateurs face à la congestion que connaissent les réseaux sur lesquels se multiplient les applications, de plus en plus consommatrice de débit, et qui peuvent apparaître comme discriminatoires. Les intervenants ont souligné l'importance d'être en mesure de garantir un débit élevé pour certains services et applications sensibles. Ils ont mis en évidence les principes de non discrimination, différenciation et transparence pour une neutralité de l'accès aux contenus.

- La neutralité se pose-t-elle en des termes différents sur les réseaux fixes et mobiles

La deuxième table ronde s'est concentrée sur les spécificités des réseaux mobiles au regard de la neutralité. En effet, compte tenu de la limitation des ressources en fréquences, il sera plus complexe de décongestionner les réseaux mobiles que les réseaux fixes. Les opérateurs ont cependant su pour le moment gérer de manière efficace les flux et il pourrait donc être raisonnable de rester dans ce modèle économique, tant que la concurrence sur le marché ne s'en ressent pas. L'intensité concurrentielle et l'ouverture du marché influenceront les choix des régulateurs.

² *Bulgarie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Suisse, Tchad, Thaïlande Togo, Tunisie*

- Quels sont les enjeux concurrentiels d'une « imparfaite » neutralité des réseaux sur les marchés du haut débit et des contenus

La troisième table ronde a illustré l'imparfaite neutralité comme un optimum dans un monde imparfait, où les réseaux sont soumis à des contraintes. En effet, afin de pérenniser la neutralité des réseaux, de définir un internet standard et proposer des offres premium que l'utilisateur devrait pouvoir moduler eux-mêmes. Le régulateur doit impulser une co-régulation qui permettra aux acteurs de la chaîne de valeur de trouver ensemble un équilibre dans les mécanismes de financement au bénéfice de leurs intérêts respectifs.

Un document de synthèse de ce séminaire réalisé par l'INT de Tunisie a été publié sur le site internet du réseau (www.fratel.org).

II. La réunion annuelle

La huitième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 8 et 9 décembre à Ouagadougou à l'invitation de l'Autorité de régulation des communications électroniques du Burkina Faso, sous la présidence de l'Instance nationale des télécommunications de Tunisie (INTT) et en présence de M. Hamadoun Touré, Secrétaire Général de l'UIT et M. Brahim Sanou, nouveau Directeur du Bureau de Développement de l'UIT. Elle a réuni plus de 70 participants, représentant 15 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur, afin de partager leurs expériences sur « les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus ».

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes.

Quelle gestion du trafic pour garantir la qualité et la sécurité des services d'information sur les réseaux fixe ?

La première table ronde a permis de souligner la nécessité d'une gestion du trafic, pour le maintien d'une qualité de service sur des réseaux de plus en plus congestionnés, et pour la sécurité des réseaux. Cette gestion du trafic faite par les opérateurs doit respecter la neutralité des réseaux et la régulation doit prendre en compte le fait que les réseaux évoluent très vite. L'innovation est perpétuelle et le régulateur doit créer les conditions propices à cette innovation par un cadre de co-régulation : interaction entre régulation et dynamique du marché.

Comment garantir une action des opérateurs transparente et non discriminatoire sur les réseaux sans fil ?

La deuxième table ronde s'est concentrée sur les moyens de garantir une action des opérateurs transparente et non discriminatoire sur les réseaux sans fil. Le contexte qui a vu naître la problématique de neutralité des réseaux a été rappelé afin de revenir sur les spécificités des réseaux sans fil. La neutralité implique un changement de gestion du trafic, au moins de manière transitoire, pour résoudre les problématiques de congestion des réseaux sans fil, qui connaissent une croissance importante de la demande de données. Elle implique également le maintien de la non discrimination et la transparence des offres pour les consommateurs, auxquels doit être offert une qualité suffisante pour un accès à l'ensemble des services de manière optimum. Les autorités doivent réguler cette gestion du trafic pour garantir une neutralité du réseau, qui implique

notamment une application des principes qui la définissent de manière égale sur les réseaux fixe et mobile, sans prendre ne compte une différence de ressources.

Comment garantir un accès pour tous aux services d'informations ?

La troisième table ronde sur les moyens qui permettent de garantir un accès pour tous aux services d'informations a rappelé que la couverture numérique est essentielle au bon développement de l'activité économique. L'objectif des pouvoirs publics et du régulateur est de réduire les fractures qui existent sur le territoire pour offrir à tous un accès à internet. La redéfinition du périmètre du service et de l'accès universels compte tenu des évolutions constantes des réseaux, des technologies et des usages est une nécessité. Il a également été souligné que les modèles de développement des technologies de l'information diffèrent d'un pays à l'autre, non seulement par les choix stratégiques des opérateurs et des pouvoirs publics, mais aussi à cause de la géographie du pays. L'accès pour tous aux services d'information est dépendant d'une réponse cohérente et concertée de l'ensemble des acteurs, et de la mise en place d'une régulation efficace promouvant la neutralité des réseaux et des services.

La réunion annuelle a été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du réseau, la CRC de Bulgarie, prenant la présidence pour 2011, accompagnée de deux vice présidents : l'INT de Tunisie et l'ARCE du Burkina Faso, qui rentre au comité cette année. Le prochain séminaire de FRATEL se tiendra en Bulgarie au premier semestre de 2011 sur « le rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur » et la réunion annuelle, dans le courant du premier semestre en Guinée sur « la régulation à l'écoute des signaux du marché ». Un atelier sur le déploiement de la fibre optique sera également organisé à cette occasion.

III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

TELECOM ParisTech, anciennement dénommée ENST Paris, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) du Cameroun, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'Autorité de Régulation du Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) ont renouvelé la convention quadripartite, signée en 2008 pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles) en 2009.

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

Avec le concours de l'ENSPT (Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications) du Cameroun, qui a assuré la mise à niveau technique des participants, cette formation a pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

Pour cette formation 2010, 35 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle

de 8 pays d'Afrique francophone³, ont suivi cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications à Buéa. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'est achevé en juin 2010. Les participants préparent la soutenance d'une thèse professionnelle qu'ils présentent en décembre 2010, pour l'obtention du brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

Participation au BADGE

	2005	2006	2007-2008	2008	2009	2010
Nombre de participants	33	37	34	27	27	35
Nombre de pays	9	15	12	10	6	8

IV. La mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

IV. 1 L'animation du site Internet fratel.org

Le site web de FRATEL est consultable à l'adresse <http://www.fratel.org>. Depuis sa création en 2003, le site a enregistré plus de 33 180 visites (24 187 en octobre 2009). Sont disponibles sur ces pages de la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones et des informations sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le réseau. Les documents présentés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles de FRATEL sont librement téléchargeables.

IV. 2 la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions)

Un document réalisé par l'INTT a permis de synthétiser les discussions qui ont eu lieu à Tunis en avril 2009. Il est téléchargeable sur le site Fratel.org.

Les discussions de la réunion annuelle du réseau seront également disponibles en ligne dans le courant du premier semestre 2011.

IV. 3 La sensibilisation des membres de FRATEL à l'utilisation d'outils favorisant le partage des bonnes pratiques en matière de réglementation des télécommunications

Le Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) de l'UIT a mis en place un site Internet qui restitue son travail de collecte et d'analyse des données sur les tendances et les pratiques de la réglementation des télécommunications, sous forme d'un guichet en ligne où il est possible de consulter les toutes dernières informations sur la réglementation des TIC.

La réunion annuelle du réseau a été l'occasion de promouvoir l'utilisation de ce site auprès des membres de FRATEL. En communiquant de manière régulière sur cet outil et ses évolutions le Secrétariat exécutif souhaite sensibiliser ses membres sur l'existence de ce type de base de données, qui recense les bonnes pratiques existantes à l'échelle internationale, et sur l'intérêt de contribuer. Un espace dédié spécialement au réseau a d'ailleurs été créé sur ce Forum.

³ Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, République Centrafricaine, Tchad.

V. Des initiatives et actions réalisées par les membres pour le développement de la régulation francophone des télécommunications

V. I « La 1^{ère} réunion de préparation à la CMR-12 » organisée par l'ANRT du Maroc et l'ANFR de France

La coopération entre les pays francophones a été un élément essentiel du succès de la Conférence mondiale des Radiocommunications (CMR) de 2007. Afin de relancer cette dynamique pour la CMR-12, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a organisé une première réunion de préparation à la CMR-12 en collaboration avec l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Maroc, et avec le concours de l'Agence de coopération technique internationale des ministères chargés de l'économie et du budget (ADETEF).

Cette première réunion a eu lieu les 20 et 21 janvier 2010 à Montreuil. Elle a été l'occasion de faire un point d'étape de la préparation des points à l'ordre du jour de la CMR-12 en réunissant 76 participants de 22 pays (Algérie, Andorre, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Djibouti, France, Gabon, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, République de Guinée, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie) et de 6 organismes ou entreprises du secteur (ADETEF, Alcatel-Lucent, Orange France Telecom, EADS Astrium, SFR, URSI). Elle s'est conclue par une discussion sur les enjeux de la transition de la radiodiffusion analogique vers le numérique, les transferts de droits d'usage des fréquences et la mise aux enchères de certaines bandes de fréquences. »

V. II Participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 9 novembre 2010 par l'UIT-D, en marge du Colloque mondiale des régulateurs (Dakar, 10-12 novembre 2010).

Comme chaque année depuis, l'UIT a organisé en marge du Colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu du 10 au 12 novembre à Dakar, une réunion des associations de régulateurs, afin que celles-ci puissent présenter leurs travaux et échanger sur les sujets qui les préoccupent.

Pour cette réunion, FRATEL était représenté par M. Nicolas Curien, Membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes de France (ARCEP), Eugénie Berthelot, Conseillère en coopération internationale à l'ARCEP, en tant que Secrétariat exécutif du réseau, et M. Hassane Makki, Coordinateur UIT et point focal pour FRATEL à l'OFCOM de Suisse.